

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (27^e réunion)

Tenue le jeudi 20 septembre 1995

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 30 août et 7 septembre 1995.
5. Négociations : rapport de négociation du mardi 19 septembre.
6. Moyens d'action :
 - a) Piquetage du jeudi 21 septembre.
 - b) Grève du zèle.
 - c) Journée de grève «travaillée»
 - d) Autres moyens d'action à venir.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 27.1

Il est proposé de nommer Richard Moisan à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Hélène Denis

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Résolution 27.2

Il est proposé d'accepter comme nouveaux et nouvelles membres du Syndicat du personnel enseignant : Monique Conn, Christine Hopps, Patrick Nicol, Ann Scowcroft.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Élise Tétreault

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 27.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Élise Tétreault

App. : René Pelletier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 30 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 1995

Résolution 27.4

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (24^e réunion) tenue le 30 août 1995 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Martine Talbot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 30 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 1995 (suite)

Résolution 27.5

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (25e réunion) tenue le 7 septembre 1995 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. :Martine Talbot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NÉGOCIATIONS : rapport de négociation du mardi 19 septembre

Martin Riou fait l'état de la situation sur la négociation et sur la rencontre du B.E. avec le délégué régional de l'Estrie et député de Johnson, M. Claude Boucher.

6. MOYENS D'ACTION

a) Piquetage du jeudi 21 septembre :

Résolution 27.6

Il est proposé que l'Assemblée générale accepte de dresser une ligne de piquetage le jeudi 21 septembre 1995, de 7 : 30 à 8 : 30.

Prop. :Jean Lacharité

App. :Yves Lafond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Grève du zèle :

Résolution 27.7

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte la grève du zèle comme moyen de pression en appui au «blitz» de négociation, grève applicable au moment jugé opportun par le Regroupement cégep.

Définition de cette grève du zèle: boycott des tâches additionnelles générées par la réforme et des tâches administratives non prévues à la convention collective.

...

6. MOYENS D'ACTION (suite)

b) Grève du zèle : (suite)

Résolution 27.6

...

Cela signifie que l'on boycotte les travaux et les comités liés à la réforme: CP-CE, comités de programme, épreuve synthèse de programme, épreuve ministérielle en français, PIEA, PIEP, PGRH, évaluation et révision de programme, expérimentation de programme, élaboration de nouveaux cours.

Le boycott touche aussi les réunions de coordonnatrices et de coordonnateurs de départements convoquées par le Collège. Il exclut le CRT, le comité de perfectionnement et le CA.

Le CA devrait être utilisé comme lieu de revendication, surtout dans le contexte où la Fédération des cégeps prône une décentralisation à peu près complète (voir la Plateforme politique de la Fédération des cégeps en matière de financement, 17 août 1995).

Note: La double règle de la majorité des syndicats et des membres votants s'applique. Un amendement entraîne automatiquement la comptabilisation dans le contre. Le processus de ralliement s'applique.

Prop. :Martin Riou

App. :René Pelletier

Pour : 102 - Contre : 2 - Abstentions : 8

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

c) Journée de grève «travaillée» :

Proposition

Il est proposé que :

1. l'Assemblée générale accepte de verser les argents de la journée de grève «travaillée» aux organismes populaires d'alphabétisation de la région;

6. MOYENS D'ACTION (suite)

c) Journée de grève «travaillée» : (suite)

Proposition (suite)

...

2. la proposition de journée de grève «travaillée» soit acheminée à la FNEEQ;
3. le mandat de journée de grève «travaillée» s'exerce dans le cadre du plan d'action FNEEQ.

Prop. :Claude Tétreault

App. :Stéphane Chalifour

Résolution 27.8

Il est proposé de déposer la proposition jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Prop. :Carole Melançon

App. :Reynald Garant

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

d) Autres moyens :

Jean Lacharité présente une lettre à être envoyée au Directeur général et à la Directrice des études. Le Bureau exécutif demande aux membres de signer cette lettre, d'y indiquer leurs tâches bénévoles non prévues à la convention collective et de la faire parvenir au local du Syndicat.

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire